

INSCRIPTION JOURNÉE SÉCURITÉ MOTO EDSR 31 du dimanche 02 juin 2019

Afin d'assurer le bon déroulement de cette action, il est impératif de se présenter le **dimanche 02 mai 2019 à 08 heures**
(accueil assuré à partir de 07h45) à **Haute-Garonne Karting, Zac Clément Ader**
21 rue Juan Manuel Fangio - 31600 MURET



avec :
une motocyclette à partir de 250 cm3
des pneus conformes
un échappement homologué
un éclairage d'origine (clignotants existants)

IL VOUS SERA DEMANDÉ : (obligatoire)
Une assurance valide
Le certificat d'immatriculation
Votre permis de conduire « A1 ou A2 »

Portez une tenue de pilotage adaptée
(veste - blouson - pantalon – gants et
casque homologués)

PLEIN DES MOTOS FAIT IMPÉRATIVEMENT
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ À 100



BULLETIN D'INSCRIPTION À LA JOURNÉE SÉCURITÉ MOTO EDSR 31 **A RENVoyer AVANT LE 30 avril 2019 DÛMENT REMPLI** **ET ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT PAR CHÈQUE**

à l'adresse suivante : **Peloton Motorisé de Toulouse**
Rallye Moto EDSR 31- ZAC Mt Blanc- 3 impasse Alphonse BREMOND - 31200 TOULOUSE
Tél. : 05.34.25.93.74

E mail : pmo.toulouse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

PILOTE : NOM _____, Prénom _____ né (e) le _____

Adresse _____ N° de PORTABLE _____

Adresse mail _____ @ _____ Taille tee-shirt : _____

Comment avez-vous eu connaissance de cette journée : Réseaux sociaux, gendarmerie, concessionnaires motos,
Motards au grand cœur, etc,,,,: _____

PASSAGER (éventuel) : NOM _____, Prénom _____ né (e) le _____

Adresse _____ N° de PORTABLE _____

Taille tee-shirt : _____

MOTO : Marque _____, type _____ cylindrée _____

Immatriculation _____

ASSURANCE : NOM _____ N° CONTRAT _____

VALIDITÉ du _____ au _____

PERMIS DE CONDUIRE : N° _____ du _____ Préfecture _____

Catégorie : _____

Je soussigné (nom,prénom) _____ certifie exact les renseignements
mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

A _____ le _____ (signature)

Journée et repas : **JOINDRE UN CHÈQUE DE 22 €** X _____ (nb personnes) = _____ Euros.

à l'ordre de : **RALLYE MOTO EDSR 31**

**LES PERSONNES DÉSIRANT SE REGROUPER DANS UNE MÊME RAME, SONT PRIÉES DE NOUS LE FAIRE SAVOIR LORS DE
L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION.**

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

une journée de prévention routière « JOURNÉE SÉCURITÉ MOTO EDSR 31 » se déroulera sur les routes de Haute-Garonne , le 02 juin 2019, suivant le programme et les modalités détaillées dans les articles du présent règlement. Elle est organisée dans le cadre du Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière par le chargé de mission des deux roues motorisées, l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Haute-Garonne. Cette journée vise à sensibiliser les motocyclistes civils sur les risques routiers et approfondir leurs connaissances à la conduite d'un deux roues motorisé.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Seules les motocyclettes d'au moins 250 cm³ sont autorisées à participer à cette manifestation. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et adressées à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription, dans la limite de 100 motocyclettes. Pour des raisons d'organisation, la date limite des inscriptions est fixée au 30 Avril 2019. Chaque inscription sera confirmée individuellement par mail jusqu'à concurrence du nombre maximal de participants autorisés

ARTICLE 3 : SÉCURITÉ

Le port d'un casque et de gants homologués est obligatoire. Le port de vêtements adaptés à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité. Les motocyclettes devront être conforme au code de la route. La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation. Cette journée, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est organisée sur routes ouvertes à la circulation. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route. Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant.

ARTICLE 4 : FORMALITÉS

Les participants devront se présenter le Dimanche 02 juin 2019 à compter de 08h00. Le début des activités est prévu à 08h30. Le ravitaillement en carburant devra être effectué avant de vous présenter sur le site. Une vérification des documents administratifs à savoir : permis de conduire, assurance, certificat d'immatriculation et une vérification de la motocyclette seront réalisées.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Chaque participant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant toutes les activités de la journée.

ARTICLE 6 : PROGRAMME

- 08H30 : Début des activités : Trajectoire, ateliers maniabilité, secourisme
- 12h30 : Repas
- 14h00 : Circuit en groupe encadré par deux motocyclistes de l' EDSR 31 , environ 130 km en rame pour application de la trajectoire de sécurité
- 18h00 : Débriefing, tombola gratuite, verre de l'amitié

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation à reproduire, publier, pour dix ans, pour la France et pour l'Europe, les photographies les représentants prises au cours de la journée. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et la participation ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et au sein des services publics, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, tiptiques, cd-rom, dvd, internet, intranet.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT ET LES ORGANISATEURS

Par son inscription à la manifestation et l'émargement du bulletin d'inscription, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents, ainsi que toutes les personnes aidant à cette manifestation. L'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement en fonction du nombre de participants et/ou tout événement indépendant de sa volonté. L'organisation se réserve le droit de modifier le programme

LES ORGANISATEURS